

Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :

Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

1 – Modification des commissions municipales :

Frédéric Tabone remplace Marie-Joëlle Debaty, démissionnaire. Il souhaite intégrer la commission municipale de la voirie et celle de la vie associative. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

2 – Tableau des effectifs :

Le maire présente le tableau des employés de la mairie. On dénombre 4 agents au service administratif, 4 agents au service technique, 7 agents à la vie scolaire, et 2 emplois au Centre de loisirs.

Au total 5 personnes travaillent à temps complet et 12 employés ont un temps de travail entre 5 heures et 30 heures hebdomadaires. Ce point est validé à l'unanimité.

3 – Adhésion au CDG64 pour le référent traitement et signalement :

La loi du mois d'avril 2021 impose aux collectivités territoriales de mettre en place un référent « traitement et signalement » en charge de recevoir les plaintes pour harcèlement, mauvais traitement des agents communaux. Le Centre de Gestion du 64 propose aux communes la mise à disposition de Mme Annie Fitte pour accomplir cette tâche. L'unanimité est acquise pour ce point.

Nous regrettons simplement que cette possibilité arrive un peu tardivement pour la commune d'Asson.

4 – Participation frais de scolarité :

Un élève de l'école Curie à Pau est domicilié à Asson. La mairie de Pau demande une participation annuelle de 733 € pour couvrir les frais de scolarité de l'écopier. Le conseil municipal accepte ce point à l'unanimité.

5 – Eclairage public rénovation :

Les travaux de sécurisation du réseau électrique vont avancer. La partie de la rue de la Bastide entre chez Pétrique et Malaganne va bénéficier de l'enfouissement et de la mise en place de lampadaire. Le coût global s'élève à 90 548 €.

La part de la commune sera de 64 200 €, financée par un emprunt au Syndicat d'Energie du département. Disposition adoptée à l'unanimité.

6 –Réseau téléphonie :

Les rues du Camlong et de la Bastide vont bénéficier de l'enfouissement des lignes du téléphone. La facture totale prévisionnelle est de 32 611 € avec une participation de 28 000 € pour la commune. Part qui fera l'objet d'un emprunt auprès du SDEPA. Ce point est accepté à l'unanimité.

7 – Eclairage public neuf :

Le terrain de pétanque du quartier Las Grabes, la rue Fébus, et le chemin de l'Eglise vont bénéficier de l'éclairage public. L'opération est estimée à 21 500 € avec une contribution de 15 500 € pour les finances de la commune. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

8 – Régularisation terrain lotissement Guichot :

Après quelques décennies d'existence, il convient de finaliser l'achat d'une parcelle de 250 m² à la famille Basse-Cathalinat, les promoteurs du lotissement Guichot (rue de Camlong). La régularisation n'avait jamais été effectuée, c'est chose faite avec cette délibération validée à l'unanimité.

9 –Résidence Séniors :

Le groupe AGES et VIE HABITAT projette la construction de deux bâtiments d'accueil pour personnes âgées au bout de la rue du Pla d'Isou. Ce terrain communal (2 hectares) sur lequel la mairie a un projet de lotissement (Artigaret 2) va être amputé d'une surface de 3000 m² pour la construction de cette résidence.

Selon le maire 6 emplois vont être créés et sur la délibération il est précisé que la priorité sera donnée aux habitants de la commune qui souhaiteront intégrer la structure.

Le prix de vente du terrain est fixé à 15 euros le m². Tous les réseaux, voirie etc. seront à la charge de la commune.

Le maire a été dans l'incapacité de nous donner une évaluation de cette charge.

Patrick Moura, lui, a précisé qu'il serait judicieux que ce montant ne dépasse pas le chiffre de la vente du terrain (46 000 €), mais le maire a balayé l'observation en affirmant qu'il ne s'arrêterait pas à ce genre de calcul.

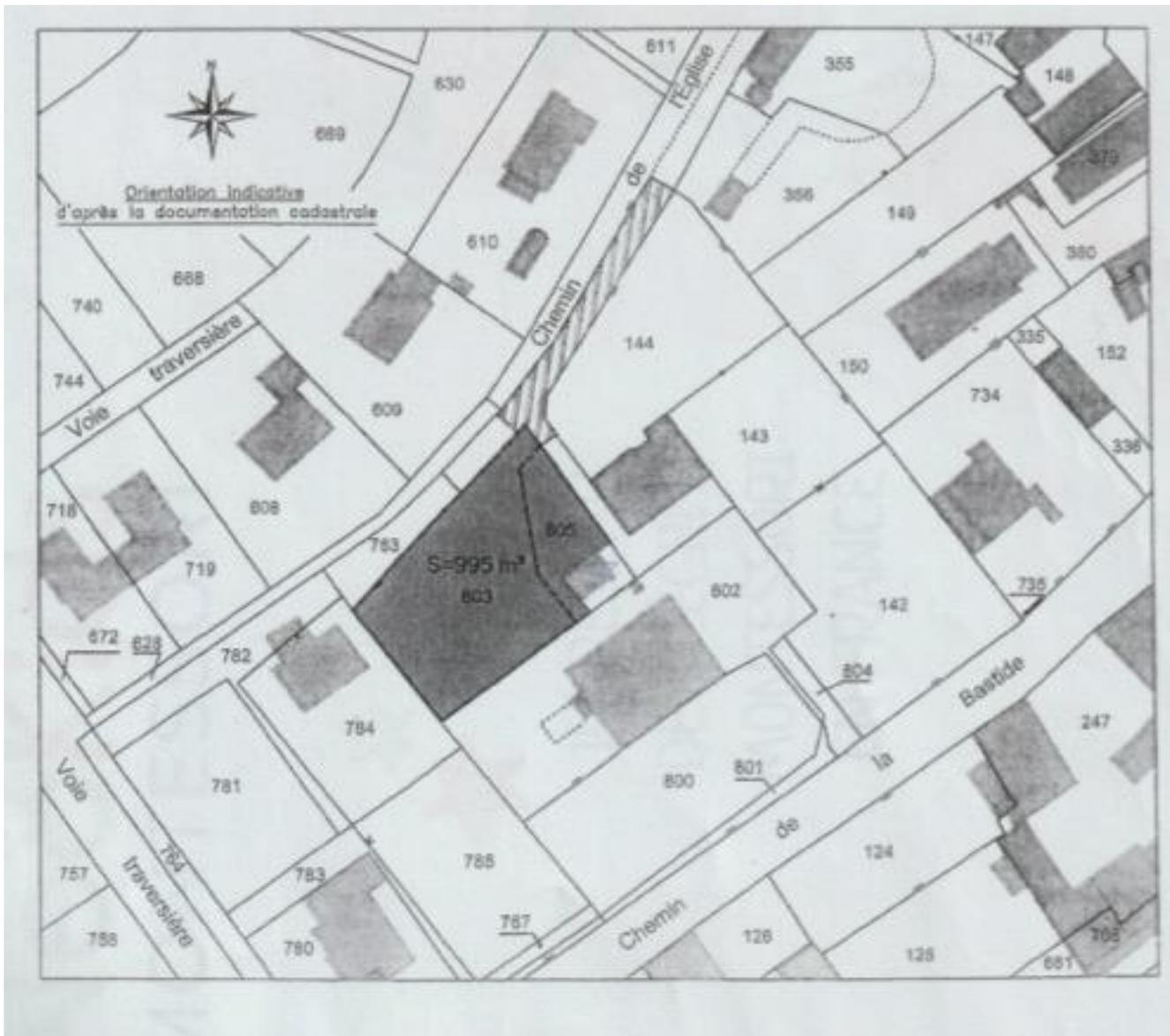
Ce point est adopté à l'unanimité.

10 – Vente de terrain Montessori :

La parcelle de 995 m² située derrière la ferme Pétrique Tambouré va être vendue à la structure NEOKIDS-MONTESSORI.

Ce projet qui avait avorté en 2020 est repris par le groupe et sera utilisé pour la construction d'une crèche pour 10 bambins.

Audrey Chardon-Vanhooren a présenté ce projet (emplacement ci-dessous et plan sur le site www.asson.net).



Patrick Moura a soulevé les risques de problème de concurrence avec les assistantes maternelles travaillant sur la commune et l'accès par le chemin de l'Eglise, remarques éludées par l'adjointe à la vie scolaire.

Le terrain sera vendu pour 50 000 € à l'unanimité moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Aurignac interpelle le maire sur la qualité de l'eau distribuée dans le réseau eau potable d'Asson et sa prise de position au Pays de Nay qui va à l'encontre des intérêts communautaires.

Le maire, également vice-président du SMNEP, a assuré que l'eau distribuée dans le réseau des Assonnais sera toujours issue des sources des Aygues et qu'il défendra toujours cette alimentation.

Tant mieux car des indiscretions nous incitent à penser que dans les cartons du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau figure le projet d'alimenter les robinets des Assonnais par l'eau puisée dans l'Ouzom à l'usine d'Arthez-d'Asson. C'est-à-dire un liquide de moins bonne qualité que celui venant des sources habituelles (Aygue Blanche et Aygue Noire).

Petit rappel :

La Communauté de Communes du Pays de Nay cherche à assurer une autonomie et donc un moindre coût pour l'alimentation en eau potable.

La source Trouilh, dans la vallée de l'Ouzom, présente toutes les propriétés en quantité (900 000 m³/an) et qualité pour satisfaire une partie des besoins de la population communautaire.

La commune de Bruges, propriétaire du terrain, a donné son accord pour l'exploitation de cette source. Seul le maire d'Asson s'est opposé à ce projet prétextant son coût (2 500 000 €) et le retour sur investissement.

Fort heureusement ce projet est sur la rampe de lancement.

Le maire d'Asson a défendu les intérêts du SMNEP (Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau) en contestant les chiffres précités et soutenant par là même l'hégémonie et la prédominance du syndicat producteur d'eau sur nos sources.

La Séance a été levée à 21 h 50.

Les rédacteurs : Michel Aurignac, Patrick Moura, Corinne Panatier.